

## **Bilan intermédiaire : mesures d'aides aux entreprises du territoire de Limoges Métropole**

La crise que nous traversons impacte de manière profonde le tissu économique de nos territoires. Pour aider les entreprises locales à faire face à cette situation exceptionnelle, Limoges Métropole a mis en place dès mars 2020 des dispositifs d'aides pour les soutenir et a poursuivi son action en relançant, en fin d'année des mesures nécessaires au maintien et à la survie de notre tissu économique local.

Limoges Métropole a également soutenu les entreprises locales et notamment les entreprises du bâtiment et des travaux publics en poursuivant l'ensemble desancements de chantiers prévus initialement avec les marchés publics afférents, permettant un suivi d'activités et de financement sans interruption.

➤ **Dès mars 2020, pour accompagner la première vague (mars-avril), différents dispositifs de soutien ont été mis en place :**

- **Deux aides directes :**
  - **Aides aux loyers professionnels** qui a permis de soutenir 19 entreprises pour un montant de **53 948 euros**.
  - **Aides à la trésorerie** qui a permis de soutenir 19 entreprises pour un montant de **362 094 euros**.
- **L'abondement au Fonds de solidarité et de proximité**, constitué auprès d'INITIATIVE Nouvelle-Aquitaine, par la Banque des Territoires et la Région. Une contribution de Limoges Métropole sur la base de 2€/habitant, soit 420 000 euros. Dans ce cadre les entreprises du territoire ont bénéficié de 32 prêts à taux zéro soit **389 000 euros**.
- **La mise en place d'un dispositif de report de loyers pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020** au profit de startups, TPE, voire de structures dont Limoges Métropole est le bailleur, sur ESTER Technopole et le CIRE.

➤ **Bilan intermédiaire des dispositifs d'aide pour la 2<sup>ème</sup> vague de la crise sanitaire (novembre-décembre)**

Dans le cadre de cette seconde vague, de nombreuses TPE (Très Petites Entreprises) faisant l'objet d'une fermeture administrative se sont trouvées en difficulté.

- **Aides aux loyers professionnels** qui a permis de soutenir 90 entreprises pour un montant de **82 223 euros**. Une troisième commission se tiendra le 29 mars prochain lors de laquelle seront soumises les dernières demandes d'aides. En effet, 139 demandes ont été enregistrées avant la date limite du 31 décembre 2020.
- **L'aide à la transformation numérique des entreprises** que Limoges Métropole a mis en place à destination des PME. En effet, la transformation numérique des entreprises, qu'elles soient industrielles, commerciales, artisanales, de services ou agricoles, revêt un enjeu stratégique majeur. La crise sanitaire actuelle, liée à la covid-19, accentue l'importance de disposer d'outils numériques performants, pour gérer, en particulier, la relation client, l'activité et les stocks. **Cette aide a été attribuée à 11 entreprises du territoire, en janvier 2021, pour un montant de 39 194 euros**. La deuxième commission se déroulera le 25 mars prochain.
- **Annulation des loyers pour les entreprises d'ESTER Technopole et du CIRE a permis de soutenir 35 start-ups du territoire** pour un montant de **232 700 €**.

**Un engagement financier total, pour accompagner cette politique volontariste de soutien au tissu économique de proximité et aux startups :  
à ce jour de 1,2 M d'euros**

**CONTACT PRESSE : Hélène VALLEIX**  
Mail : [helene.valleix@limoges-metropole.fr](mailto:helene.valleix@limoges-metropole.fr) /  
Tél : 05 55 45 79 09 - 06 20 59 42 71